

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2014-020
17-252-01--15-20

<p>1. Événement, date et lieu (14-03-26)</p> <p>Consultation LAU et RRVQ C. P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ C. P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Centre MGR. Bouffard, 680, rue Raoul-Jobin, 19 h, salle 303</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Modification à la réglementation de zonage relativement à l'autorisation de l'usage temporaire de « marché public » dans la zone 15056 R.C.A.1V.Q. 186, parc Durocher – quartier Saint-Sauveur</p>										
<p>4. Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : M^{mes} Julie Bellavance, Anick Davignon, Véronique Demers, MM. Pierre-Yves Chopin, et Olivier Meyer</p> <p>Membre sans droit de vote : aucun</p> <p>Personnes-ressources : M^{me} Lydia Toupin et M. André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>												
<p>5. Information présentée</p> <p>Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q. 186. Présentation d'information relative à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier, consultation dans le cadre de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. Le projet de règlement R.C.A.1V.Q. 186 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. La fiche synthèse de la demande de modification et les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum, incluant la carte relative à la zone concernée et aux zones contiguës, ont été remises au public et aux membres du conseil de quartier. Des copies complètes du projet de règlement sont disponibles pour le public.</p>												
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté</p> <p>À l'unanimité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'autorisation de l'usage temporaire de « marché public » dans la zone 15056 R.C.A.1V.Q. 186 (parc Durocher).</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2)</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table> <p>Mme Sophie Gallais déclare son intérêt et ne participe pas à la discussion et au vote sur la recommandation.</p>	Option	Nombre de votes	1)	0	2)	5	Abstention	0	Total	5	<p>8. Description des options</p> <p>1) Statu quo;</p> <p>2) Approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'autorisation de l'usage temporaire de « marché public » dans la zone 15056 R.C.A.1V.Q. 186 (parc Durocher).</p>	
Option	Nombre de votes											
1)	0											
2)	5											
Abstention	0											
Total	5											
<p>9. Questions et commentaires du public</p> <p style="text-align: right;">Nombre de personnes présentes : 20 Nombre de commentaires : 0</p>												
<p>Questions :</p> <p>Précisions sur le projet R. : À la suite des informations présentées sur le zonage par la représentante de l'arrondissement, le représentant du requérant apporte les précisions suivantes : en 2013, le marché public a été réalisé sous la forme d'un projet pilote et il est évalué que 90 % des personnes qui sont venues au marché proviennent du quartier Saint-Sauveur; en 2014, il y aura entre 10 et 15 kiosques qui offriront des fruits et légumes, de la boulangerie et de la charcuterie; des kiosques seront tenus par des organismes sur la sensibilisation et la sécurité alimentaire; bien que cela reste à préciser, il est probable que le site fera l'objet d'une animation musicale à laquelle s'ajouterait la tenue d'ateliers en lien avec l'alimentation.</p> <p>Commentaires :</p> <p>Aucun commentaire du public</p>												

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2014-020
17-252-01--15-20

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

Puisque le marché est situé dans un parc municipal, et dans la mesure où le marché prend de l'ampleur au point d'exiger une plus grande plage horaire, comment la Ville concilie-t-elle la fonction parc avec celle de marché public? R. : La représentante de l'arrondissement précise que la Ville a déjà établi comme priorité l'accès au jeu d'eau des enfants. De plus, si dans le temps la Ville en venait à la conclusion que le marché public n'est plus compatible avec la fonction de parc, la Ville pourrait remettre en question l'usage de marché public. Par ailleurs, le représentant du requérant indique que le groupe responsable du projet est très conscient que c'est au marché public à s'intégrer au parc et non l'inverse.

Qu'advient-il du marché public durant la période de démolition du centre Durocher? R. : La représentante de l'arrondissement indique que cette question n'a pas encore été analysée.

Pourquoi la réglementation confine-t-elle la tenue du marché public aux samedis, dimanches et jours fériés? R. : La représentante de l'arrondissement précise que les normes édictées pour les marchés publics temporaires s'appliquent à l'ensemble de la Ville. Jusqu'à maintenant, cette façon de faire n'a pas été remise en question. Il est possible de modifier les normes, toutefois celles-ci relèvent du conseil municipal et non de l'arrondissement. Par ailleurs, les normes concernant les marchés publics temporaires diffèrent de celles des marchés publics permanents qui peuvent opérer 7 jours sur 7, par exemple le marché public du Vieux-Port.

Y aura-t-il des modifications à la circulation aux abords du parc? R. : La représentante de l'arrondissement indique qu'il n'y aura pas de modification à la circulation.

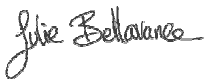
Commentaires :

Tous les membres du conseil d'administration se montrent favorables au projet de modification à la réglementation de zonage. De plus, la présidente du conseil de quartier tient à souligner l'engagement bénévole de résidentes et résidents du quartier au sein du collectif responsable du projet de marché public. Ce projet crée une belle animation dans le quartier et permet à la population de se rencontrer et de discuter tout en faisant son marché en plein air.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Julie Bellavance
Présidente
Conseil de quartier de Saint-Sauveur
1^{er} avril 2014

Préparé par



André Martel
Conseiller en consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou